

**CONFERENCE NATIONALE DES SERVICES  
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**Séance plénière du 23 février 2022**

# Ordre du jour

<b>I. Ouverture de la séance</b> .....	8
- <b>Approbation du compte rendu de la séance plénière de la CNSIS du 30 novembre 2021</b> .....	8
1- <b>Projet d'arrêté fixant la date d'ouverture des examens professionnels de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022 (début de la première épreuve le 19 septembre 2022)</b> .....	8
2- <b>Projet d'arrêté fixant la date de première épreuve du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023</b> .....	9
<b>III. Communications :</b> .....	9
1- <b>Point d'information sur le taux d'absentéisme aux concours de caporaux</b> .....	9

*La séance est ouverte à 10 heures 05, sous la présidence de M. RICHEFOU.*

**M. RICHEFOU.-** Je vous propose d'ouvrir cette première réunion suite au renouvellement.

Je suis heureux de vous accueillir encore de façon mixte, à la fois en présentiel pour un certain nombre d'entre vous et en distanciel pour un grand nombre pour une première conférence nationale dont l'ordre du jour est assez restreint. Nous attendons tous avec impatience les textes essentiels pour lesquels je sais que la direction des sapeurs-pompiers travaille d'arrache-pied en lien avec son ministère préféré, le ministère de la santé, avec qui l'on sait qu'il est nécessaire d'avancer de concert pour que les dossiers principaux avancent.

Comme nous l'avons arrêté lors du dernier bureau, notre ordre du jour est assez restreint.

Je vous propose de commencer par vérifier si nous avons bien le quorum avant d'enchaîner avec quelques déclarations préalables de certains.

Le quorum est prévu à 15, nous sommes 14.

Je vous rappelle qu'une deuxième convocation est prête au cas où le quorum n'est pas réuni.

**M. PAPET.-** Monsieur le Président, je vous propose de commencer car M. WOLF a des problèmes de connexion. S'il n'arrive pas à se connecter, nous enverrons la deuxième convocation pour donner une assise à nos délibérations.

**M. RICHEFOU.-** Nous envoyons la deuxième convocation nous permettant de commencer nos travaux sans quorum à 10 heures 15.

*(Suite à la connexion en visio de M. Marc GAUDET, le quorum est atteint.)*



*La séance est ouverte à 10 heures 15.*

**M. RICHEFOU.-** Avant de passer à l'examen de notre ordre du jour, y a-t-il des déclarations préalables de la part des organisations syndicales ?

#### **Déclaration de la FA-SPP-PATS lue par M. BOY**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la CNSIS,

En raison de l'ordre du jour de cette CNSIS, nous n'avions pas prévu de prendre la parole. Seulement de récentes publications de SDIS nous interpellent. En effet, il est question de publications concernant des vacances de postes de SPV saisonnier. Nous allons donc profiter de cette réunion de la CNSIS, qui pour une fois aura un sens, afin de vous soumettre nos interrogations et notre point de vue sur le sujet :

- Pouvez-vous nous dire ce qu'est un SPV saisonnier en garde postée rémunéré avec des indemnités de SPV ?
- Pourquoi les SDIS ne font-ils pas application de la réglementation prévue à cet effet ? A savoir l'application de l'article 3 de la loi 84-53 et du décret 2009-1208, ce même décret qui a d'ailleurs reçu l'avis de la CNSIS en mars 2009.

- Comme toujours il y a des SDIS qui excellent dans l'irrespect de la réglementation, par exemple le SDIS du Gard qui propose, sur une période de 31 jours de travail, 20 G12 et 10 G12 d'astreintes rémunérées respectivement 6,06€/h et 0,72€/h pour un sapeur. N'est-il pas honteux d'indemniser de la sorte des travailleurs exerçant un métier dangereux ?
- Est-ce cela toute la reconnaissance de la Nation envers notre profession ?

De plus, nous avons pris connaissance de votre intervention publiée hier dans le journal Ouest France, où vous sollicitez le Président de la République sous sa casquette de Président de l'Union Européenne concernant la préservation de notre modèle de sécurité civile.

### **Il va falloir arrêter avec vos discours sur la préservation du volontariat !**

Vous souhaitez seulement préserver un modèle financier, hors cadre, irrespectueux de la santé et de la sécurité de ceux qui l'exercent ! Vous sollicitez de la part des gouvernants le maintien de ce travail dissimulé qui vous permet de ne pas contribuer à la solidarité de notre pays. C'est proprement honteux venant de la part d'un service public comme le nôtre et encore plus aujourd'hui où « le quoi qu'il en coûte » va nous coûter cher.

Je vous remercie

].

### **Déclaration de la CGT, lue par M. GURRUCHAGA**

Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, chers collègues,

Nous nous bornerons dans cette déclaration, pour ne pas faire trop long, à quelques questions d'actualité.

La France assure la présidence tournante de l'Union Européenne depuis 53 jours, et pas une fois le thème de la préservation de la sécurité civile n'a été abordé dans le cadre des réunions médiatisées. Et la seule question posée lors du débat à l'Assemblée nationale sur le sujet n'a pas eu de réponse. Il reste 127 jours pour passer des nombreux engagements qui ont été proférés en vue de la présidence française aux actes.

Après la Covid, les doses de vaccins obligatoires, la tenue des vaccinodromes, la déception suscitée par la loi Matras, il reste la présidence française de l'Union européenne et gagner au loto pour certains, il ne faudrait donc pas les décevoir.

Manque de chance, le rapport de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale a invité le 18 janvier « **adapter les conditions d'activités des sapeurs-pompiers volontaires en France afin de garantir leur conformité au droit européen .** »

Il y a bien des années un compromis avait été arrêté sans être sérieusement remis en cause concernant le secours en montagne. Cet équilibre, certes perfectible, est rompu, et si le ministre de l'Intérieur veut le préserver c'est possible, mais il faut qu'il donne des consignes aux agents qu'il désigne.

**Nous serons évidemment attentifs aux diverses réponses qui seront apportées à ces questions.**

Dernièrement, le projet de décret de la garde ambulancière a été retiré de l'ordre du jour d'une CNSIS et le projet de décret des 12 gestes n'a pas été inscrit à l'ordre du jour d'une réunion dédiée à cette question.

Le 10 avril aura lieu le 1<sup>er</sup> tour de l'élection du Président de la République, pas sûr qu'il n'y ait pas une trêve sur les dossiers à enjeux.

A la question du sénateur Pierre LAFFITTE qui soulignait que « *Nos concitoyens manifestent la volonté de voir la loi s'appliquer dès lors que le Parlement l'a votée [...]. Quelle n'est pas leur surprise lorsqu'ils s'aperçoivent, six mois, voire des années plus tard, que la loi n'est pas applicable.* ». Le ministre délégué aux libertés locales en 2004 répondait : « *Lorsque la loi est promulguée et lorsqu'un texte réglementaire est nécessaire, celui-ci doit être pris le plus rapidement possible, afin que la volonté du législateur soit respectée. C'est le fondement même de notre démocratie : si les lois votées par le Parlement ne sont pas mises en œuvre, il est fait échec à la volonté populaire.* »

Nous avons attendu 18 ans pour la fin de la surcotisation, preuve que si la volonté n'est pas là, les choses s'enlisent plus qu'elles ne se font attendre.

Merci de votre attention.

**M. LECRAS.**- Je vais être relativement bref, ce n'est pas une intervention mais deux points que l'on souhaiterait voir aborder.

Premier point, nous avons des attentes sur les textes de la loi Matras. Nous savons que les services de santé et de secours médical seront essentiels. Vous savez que j'y reviens régulièrement. Des travaux devaient être engagés pour structurer le SSSM au sein des SDIS pour donner une vraie visibilité, avec une vraie structure qui soit en capacité de former nos collègues, les accompagner, faire des évaluations des pratiques professionnelles et l'analyse des interventions. Ce point semble s'enliser.

Lors du bureau, vous nous aviez dit que c'était en cours. Nous insistons pour que ces travaux avancent fermement et qu'enfin on ait quelque chose à proposer à nos collègues et que dans l'attente des textes de la loi Matras, on puisse travailler en amont sur la structuration des services de santé et de secours médical.

Le deuxième point s'adresse aux élus. Nous avons sollicité le Premier ministre au sujet de l'envolée des prix des carburants. Nous pensons que cela va venir encore grever les budgets des collectivités locales et des SDIS en particulier. Nous souhaiterions avoir l'appui des différents politiques pour qu'un moyen soit trouvé pour soulager les budgets des SDIS sur ce point et que ce ne soit pas la masse salariale qui soit impactée puisque c'est la variable d'ajustement la plus évidente.

On souhaiterait pouvoir travailler avec les membres de la CNSIS sur ce point.

**M. RICHEFOU.**- Merci pour votre intervention.

**M. LARATTA.**- Président, m'autorisez-vous à lire la déclaration du Président Gérard IRIART pour Avenir Secours ?

**M. RICHEFOU.**- Je vous laisse être son porte-parole.

### **Déclaration Avenir Secours, lue par M. LARATTA**

Monsieur le Président, Monsieur le directeur général de la Sécurité civile de la gestion des crises, mesdames, messieurs les élus, mesdames, messieurs les représentants de l'administration, chers collègues,

Je tiens à féliciter et saluer les nouveaux membres nouvellement élus ou désignés au sein de cette noble instance.

Je souhaite que l'état d'esprit qui a prévalu ces dernières années soit toujours au rendez-vous. Je suis convaincu que le dialogue et la concertation font avancer les dossiers plus ou moins vite, je vous l'accorde, mais dans tous les cas pas assez vite à notre avis.

Notre CNSIS doit retrouver le rang qui doit être le sien et doit retrouver aussi sa raison d'être.

Je n'évoquerai pas ici les 34 textes en préparation pour l'application de la loi Matras, nous aurons à donner notre avis prochainement, je l'espère. Je n'évoquerai pas non plus la problématique du secours en montagne, ce n'est pas le lieu.

Je reviendrai donc sur trois thématiques qui sont à mon sens des préoccupations majeures des sapeurs-pompiers et de l'encadrement des services d'incendie et de secours. Vous l'aurez compris, j'évoque le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et l'activité des sapeurs-pompiers volontaires, la nécessaire révision de la filière et plus particulièrement de l'accès à la catégorie B, véritable problématique aujourd'hui. La catégorie B doit demain être notre priorité. Trop de retard a été pris, ce qui pénalise nos collègues, mais également nos établissements publics et par conséquent, la qualité de la réponse opérationnelle et bien sûr, le devenir de notre service de santé et de secours médical. À quand un véritable statut attractif ?

Monsieur le Président d'Avenir Secours demande d'urgence l'ouverture ou la réouverture des travaux concernant ces trois thématiques. Vous pouvez compter sur nous pour faire des propositions et être vigilant sur la suite à donner.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. RICHEFOU.**- Merci.

**M. GREFFE.**- SUD n'avait pas, initialement, prévu de faire une déclaration liminaire puisque nous nous interrogeons fortement sur leur utilité puisqu'en fait, on est face à un dialogue de sourds que ce soit en CNSIS où nous faisons remonter nombre sujets ou en réunion de dialogue social avec la direction générale. À plusieurs reprises, notre organisation a fait remonter des problématiques sur l'utilisation du volontariat. Aujourd'hui, comme l'a dit mon collègue Xavier BOY de la FA sur le Gard, mais ce n'est pas le seul département, nombreux départements dévoient l'utilisation du volontariat et n'appliquent pas la réglementation au niveau de ce principe, notamment la Savoie, la Haute-Savoie, etc. On peut en nommer pléthore.

Sur la loi Matras, on l'a fait remarquer : tout traîne en longueur avec une guéguerre entre l'Intérieur et le ministère de la Santé ; la problématique du secours en montagne. L'ensemble des problématiques sont en train de s'entasser. Aujourd'hui, rien n'est fait. On laisse pourrir la situation. On se pose la question comme l'a dit, mon collègue tout à l'heure, sur l'utilité de la CNSIS puisque tout traîne en longueur et que la CNSIS n'étudie pas les dossiers principaux.

**M. RICHEFOU.**- Merci pour votre intervention très constructive !

Je ne vois pas d'autres demandes d'interventions. Je laisse Frédéric PAPET apporter quelques réponses, j'interviendrai ensuite.

**M. PAPET.**- Merci pour les différentes interventions. Je comprends toutes les interrogations qui se sont fait jour, on les connaît et on les travaille au quotidien avec l'ensemble du personnel de la Sécurité civile. Il faut remettre en perspective l'ensemble des acquis qui ont eu lieu tout au long de l'année 2021.

L'année 2021 a été très riche pour la sécurité civile. Il y a eu la loi issue de la proposition de loi Matras, qui a été votée à l'unanimité par les deux chambres dans des termes qui portent de nombreuses avancées pour la profession.

J'entends l'impatience des textes d'application de cette loi. Sachez qu'au quotidien, on essaie de faire en sorte que cette impatience soit satisfaite puisque c'est aussi la nôtre, celle de la direction générale de la Sécurité civile et celle de son directeur général, Alain THIRION, dont je suis le porte-parole aujourd'hui. Pour cela, on a besoin de tout le monde. Il faut tirer collectivement dans le même sens.

Je pense que c'est l'unité de la sécurité civile qui fera aussi sa force sur de nombreux dossiers. Effectivement, tous ne sont pas simples ; ils nécessitent des arbitrages interministériels. Certains d'entre vous l'ont rappelé.

Cela renvoie aussi à la question des priorités qui sont les nôtres. Et notre priorité, c'est la sortie des textes d'application de la loi Matras. Certains sont plus aisés que d'autres à sortir. La prochaine CNSIS devrait, je le dis sous le contrôle du Président RICHEFOU, recommencer à programmer un certain nombre de textes pour lesquels la CNSIS sera saisie et elle jouera pleinement son rôle. Je pense que le Président reviendra aussi sur le rôle de la CNSIS.

Oui, les textes Matras vont sortir. Généralement, ils sortent dans les six mois qui suivent la promulgation de la loi. Souvent c'est un peu dépassé, mais on va essayer de faire en sorte que l'immense majorité soit sortie avant cette échéance.

Nous sommes dans une période de renouvellement électoral, mais le travail de l'administration ne s'arrête pas. Ce travail est partenarial aussi avec l'ensemble des parties prenantes. On aura l'occasion, ici, en CNSIS d'y revenir, mais aussi avec l'ensemble des organisations syndicales, l'ensemble des structures qui représentent la profession des sapeurs-pompiers.

Je ne vais pas revenir sur tous les points qui ont été mentionnés. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter, notamment lors des réunions récentes de dialogue social. Pour moi, ces points sont à l'agenda : le point sur les textes Matras, le point sur le SSSM, tout comme les travaux sur la pérennité de notre modèle de sécurité civile et celui du volontariat.

**M. RICHEFOU.**- Je ne peux que confirmer deux points qui me semblent essentiels : l'année 2021 a été riche et il faut qu'en 2022, la concrétisation ait lieu. Je partage l'impatience qui a été exprimée par les organisations syndicales sur des textes qui doivent impérativement sortir dans un bref délai.

Le bureau a comme fonction d'inscrire des textes à l'ordre du jour. Je vous rappelle que nous avons refusé collectivement l'inscription d'un premier texte voici quelques mois à l'ordre du jour de la CNSIS parce qu'il n'était pas convenable. Depuis, le travail interministériel progresse, je l'espère. Mon état d'esprit reste le même : voir les effets de la loi Matras se mettre en place le plus vite possible.

Je n'oublie pas non plus l'engagement du Président de la République car il nous concerne, nous, employeurs, sur la revalorisation de la carence qui est pour moi un préalable. Il s'agit d'un arrêté qui n'est pas soumis à la CNSIS mais qui doit entrer maintenant en vigueur dans des délais très brefs puisque le 1<sup>er</sup> janvier est un peu dépassé et l'engagement était de le faire sur l'année 2021.

Comme vous l'avez compris, nous sommes dans un contexte d'arbitrages qui ne sont pas rendus définitivement. Il est préférable qu'ils ne le soient pas parce que ceux qui pour l'instant sont rendus ne nous sont pas très favorables. Il nous faut continuer tous ensemble à être mobilisés et surtout pas nous écharper. Que l'on soit professionnels, volontaires, organisations syndicales ou employeurs, on a tous intérêt à être collectivement ensemble agiles et actifs parce que ce n'est pas entre nous que la bagarre doit avoir lieu. J'appelle vraiment à ce que tout le monde soit solidaire pour faire en sorte que les effets attendus de cette loi qui, comme cela a été rappelé, a été votée à l'unanimité par les deux chambres, puissent entrer en vigueur dans ses effets les plus symboliques dans des délais assez brefs.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas maintenu le bureau à l'issue de cette CNSIS puisque le texte n'est pas prêt à être examiné et que nous avons programmé un bureau la semaine prochaine, 1<sup>er</sup> mars. En effet, le texte devrait nous parvenir dans les jours qui viennent. J'ai demandé qu'il soit envoyé avant la fin de la semaine, si un texte arrive, afin d'en disposer au moins quelques jours avant le bureau du 1<sup>er</sup> mars pour l'examiner ou les examiner s'il y en a plusieurs.

À l'occasion de la prochaine conférence fixée le 16 mars, j'espère que nous aurons à examiner les textes les plus importants possible, à condition que les engagements contenus dans la loi

Matras soient traduits dans les faits. C'est le point d'attention que nous aurons à avoir la semaine prochaine lors du bureau pour savoir si nous inscrivons ou pas les textes qui vont nous être proposés et que nous ne connaissons pas encore, en tout cas que je ne connais pas encore.

Cela explique aussi le décalage du calendrier par rapport au bureau que nous devons tenir normalement après cette conférence.

Sur le prix des carburants : ce sujet concerne plus les questions budgétaires, qui relèvent de la compétence des présidents de conseils d'administration. C'est un point significatif. Je pense qu'il ne faut pas le cantonner simplement aux carburants, mais à l'énergie d'une façon générale, y compris à toutes les consommations de fluides qui existent chez tous les SDIS de France. C'est un point de vigilance, mais soyez persuadé que la masse salariale ne sera pas la variable d'ajustement.

Les conseils départementaux, comme ils le font pour leurs propres installations, leurs propres bâtiments et leurs propres véhicules, où ils subissent aussi ces augmentations budgétaires, feront la même chose en ce qui concerne les augmentations budgétaires des SDIS, que ce soit sur les carburants ou sur l'ensemble des fluides, et l'augmentation du coût de l'énergie.

C'est malheureusement un phénomène mondial auquel il faut faire face.

Soyez tous rassurés : on ne supprimera pas des postes de sapeurs-pompiers pour payer les factures de carburant des SDIS. Mais vous avez eu raison d'alerter, il faut avoir ce point de vigilance.

## **I. Ouverture de la séance**

- **Approbation du compte rendu de la séance plénière de la CNSIS du 30 novembre 2021**

**M. RICHEFOU.**- Au bureau, il n'y a pas eu de remarques particulières. Y en a-t-il en séance ? Je sais bien que tout le monde n'est pas concerné directement puisque certains d'entre vous ne siégeaient pas encore le 30 novembre 2021 ?

**M. GURRUCHAGA.**- Sur les pages 15, 18, 19 et 20, nous avons une remarque sur le décompte du vote « pour » qui n'apparaît pas ?

**M. RICHEFOU.**- Vous avez raison, il y a un point d'interrogation. Nous allons rechercher la base de calcul et nous ferons le décompte.

***Sous cette réserve, le compte rendu est adopté à l'unanimité.***

## **I - Avis**

**1- Projet d'arrêté fixant la date d'ouverture des examens professionnels de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022 (début de la première épreuve le 19 septembre 2022)**

**Mme MERIGNANT.**- Le décret du 16 décembre 2021, portant diverses mesures relatives aux sapeurs-pompiers professionnels, a modifié l'article 9 du décret du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et a prévu que le ministre chargé de la sécurité civile, après avis de la CNSIS, prend un arrêté fixant la date de



la première épreuve de l'ensemble des concours et examens professionnels des sapeurs-pompiers non officiers.

Chaque examen professionnel de sergent est ouvert par arrêté du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours compétent. Le projet d'arrêté soumis aujourd'hui à l'avis des membres de la CNSIS propose de fixer la date commune de début de la première épreuve des examens professionnels de sergent au titre de l'année 2022, au 19 septembre 2022.

**M. RICHEFOU.**- Ce texte suscite-t-il des interrogations ou des questions ?

**M. GURRUCHAGA.**- Ce n'est pas sur le fond du texte. Des examens professionnels et des concours de sergents ayant déjà eu lieu précédemment, est-il possible de connaître le taux de nomination de ces agents ? Ont-ils tous été nommés ?

**M. RICHEFOU.**- Ce serait surprenant. C'est toujours la même question de tous les concours administratifs. C'est un sujet bien connu que l'on a traité ici. Peut-être pourrions-nous donner cette information dans le compte rendu ? Vous ne l'avez pas. C'est une information difficile à remonter ?

**M. JUGGERY.**- Il s'agit de concours organisés par les services d'incendie et de secours. Il nous faut les questionner. Ce n'est pas une information que l'on fait remonter, mais d'ici le prochain compte rendu on n'aura pas ce retour.

**M. GURRUCHAGA.**- Je comprends l'éventuel délai mais *in fine* pourra-t-on l'avoir ?

**M. RICHEFOU.**- Il est intéressant d'avoir l'information. On pourra la communiquer, même si c'est ultérieurement. On ne connaît pas le nombre mais on connaît la réponse : le principe même des reçus/collés est malheureusement bien connu et habituel. Sujet que nous abordons régulièrement ici, comme on l'aborde régulièrement dans d'autres instances.

Je vous propose de rendre un avis favorable sur ce texte.

***Avis favorable à l'unanimité de la CNSIS sur ce projet d'arrêté.***

## **2- Projet d'arrêté fixant la date de première épreuve du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023**

**Mme MERIGNANT.**- Ce deuxième projet d'arrêté qui est soumis à votre avis concerne la date de la première épreuve du concours interne de sergent. Je ne vous redis pas les textes sur lesquels s'appuie cet arrêté.

La date proposée pour le concours interne de sergent est fixée au 19 janvier 2023.

**M. RICHEFOU.**- Cet arrêté soulève-t-il des interrogations ? Symboliquement, cela aurait été mieux le 18 !

Je vous propose de donner un avis favorable.

***Avis favorable à l'unanimité de la CNSIS sur ce projet d'arrêté.***

## **III. Communications :**

### **1- Point d'information sur le taux d'absentéisme aux concours de caporaux**

**Mme MERIGNANT.**- Quelques éléments d'informations sur le concours de caporal, sachant qu'il n'est pas terminé partout. Il s'agit de premiers chiffres.

Les épreuves d'admissibilité se sont tenues le 18 novembre dernier et ont rassemblé 18 199 candidats pour 28 700 inscrits, soit une différence de 37 % entre l'inscription au concours et la participation aux épreuves.

En termes de répartition : 4 315 postes ouverts, 1 569 au concours externe et 2 700 au concours externe réservé aux sapeurs-pompiers volontaires.

En moyenne, nous avons observé un ratio de 4,2 candidats pour un poste ouvert. Il s'agit d'un ratio moyen. Suivant les zones, il est beaucoup plus fort ou plus faible. Pour la zone sud, par exemple (le plus fort), le ratio était de 5,3 candidats pour un poste, alors que dans les zones Nord et Ile-de-France qui faisaient un concours commun, il était de 2,8

S'agissant de la répartition pour les deux voies d'accès que j'ai évoquées, le nombre de postes ouverts au titre du concours externe ne peut excéder le nombre de postes ouverts au titre du concours réservé aux sapeurs-pompiers volontaires, la proportion restant ouverte à la voie externe varie en fonction de l'attractivité de la zone. Par exemple, à titre d'exemple, la zone sud réserve 80 % des postes à la voie réservée aux sapeurs-pompiers volontaires. Dans les zones Nord et Île-de-France - les moins attractives - 47 % des postes sont ouverts à la voie externe.

La proportion de femmes candidates est relativement homogène entre les zones et s'établit à 15 % en moyenne.

**M. RICHEFOU.**- Sur l'absentéisme lui-même, puisque le sujet était le taux d'absentéisme au concours de caporaux, avez-vous des éléments statistiques ?

**Mme MERIGNANT.**- À ce stade, je n'ai pas d'éléments plus précis. C'est difficile de connaître les motifs.

**M. RICHEFOU.**- Sur les motifs, bien évidemment, mais en revanche, sur le taux lui-même, c'est plus facile. Il sera intéressant, le moment venu, d'avoir ce taux d'absentéisme puisque l'on sait que c'est l'un des fléaux de l'organisation des concours dans la fonction publique d'une façon générale.

J'ai trouvé un peu curieux que l'on dise que des zones étaient plus attractives que d'autres. Je trouve que le Nord est très attractif, l'Ile-de-France aussi. On peut comprendre qu'il y ait un peu plus de soleil dans le Sud mais sans doute n'est-ce pas la seule raison qui attire les candidats aux concours.

**Mme MERIGNANT.**- Non, bien sûr. C'est « attractif » dans le sens où le ratio est supérieur.

**M. RICHEFOU.**- Me voilà rassuré pour les élus qui ne sont pas des élus nécessairement de ces territoires !

**M. ALLIONE.**- Sur l'attractivité, il y a aussi le fait que des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires sont parfois plus conséquents dans certaines zones. Cela joue beaucoup. Ce n'est pas nécessairement l'attractivité parce que je pense que le métier, au-delà de ce que certains pensent et disent, attire encore beaucoup.

Sur le sujet de nos collègues féminines, nous devons nous interroger sur la communication quand on fait comprendre que le métier de sapeur-pompier est exclusivement réservé à celles et ceux qui sont sportivement plus affinis, affûtés, etc., alors que dans le cadre du champ missionnel et de la féminisation, on sait très bien que des marges de manœuvre existent.

Collectivement une étude sera à faire sur les épreuves de sport. Il faudra aussi tester et demander la mise en œuvre de ces nouvelles épreuves et les blessures qu'elles occasionnent.

**M. RICHEFOU.**- J'ai observé une chose assez curieuse : chez les JSP, le taux de présence féminine est près de 50 %. Cela ne se traduit pas ensuite chez les plus « âgées », notamment au moment des concours. Sans doute avons-nous encore collectivement beaucoup d'efforts de communication à faire.

La communication c'est aussi parfois des questions de symboles.

**M. SANSOU.-** Merci pour ce retour de statistiques pour mieux se rendre compte. Il serait bien d'avoir des statistiques sur les concours précédents, sur l'absentéisme et le ratio des candidats pour voir les différences. Les avez-vous aujourd'hui ? Pourrons-nous les avoir la prochaine fois ?

Il serait bien de connaître le nombre de reçus/collés du concours précédent restant sur les listes.

**M. RICHEFOU.-** Je ne pense pas que nous ayons les chiffres sur les concours précédents.

Quant à savoir s'il en reste sur les listes, la question a déjà été posée tout à l'heure. Cela suppose d'interroger les SDIS.

Il sera préférable de faire un « package » des réponses une fois que nous disposerons de tous les éléments.

**M. FEDIEU.-** Je souhaite vous faire part d'un retour d'expérience suite au concours qui a eu lieu en Gironde. On a remarqué des notes plus basses pour les candidates féminines par rapport aux candidats masculins pour l'épreuve sportive malgré le parcours adapté.

Ce parcours adapté l'est-il réellement ? Faut-il réviser les barèmes féminins ou pas ? La constatation est là.

**M. RICHEFOU.-** Je pense que l'avis est convergent sur ce sujet nécessitant sans doute qu'un examen soit réalisé.

**M. PAPET.-** Ce point nous a été remonté à plusieurs reprises ici mais également dans d'autres instances par plusieurs partenaires. Il nous faudra faire un bilan de tout cela et regarder l'adéquation entre le barème retenu et son effet.

Il est légitime de sélectionner mais il ne faut pas exclure. Il faut arriver à trouver un gradient nous permettant de remettre de l'équité si une iniquité ressort du barème tel qu'il est aujourd'hui.

Nous allons mener ce travail en partenariat et en dialogue avec tous ceux qui nous ont interrogés sur ce sujet.

**M. ALLIONE.-** Je voudrais intervenir car nous sommes tous les uns et les autres ulcérés. Nous avons regardé les épreuves avec attention. Il serait intéressant que ceux qui les préconisent les réalisent eux-mêmes. Ils comprendraient la difficulté de les réaliser. C'est tout simplement du bon sens.

Ces épreuves étaient vouées, je ne dirais pas à l'échec, mais quasiment au constat que l'on est tous en train de faire. Je prends pour argent comptant et j'adhère totalement aux propos de Frédéric PAPET : sélectionner, certes, mais pas exclure. Ce sera le positionnement de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Nous avons un devoir avec les employeurs : nous mettons en œuvre la santé sécurité au travail au quotidien, avec le service de santé aussi qui est un accompagnement de l'ensemble de celles et ceux qui doivent, en tant que sapeurs-pompiers volontaires ou sapeurs-pompiers professionnels continuer. Il y a les sujets du repositionnement, de l'aptitude différenciée. On a énormément progressé. Pourquoi à l'entrée mettre un goulet d'étranglement ?

J'ai évoqué le sujet des blessures sur ces épreuves-là, je pense que l'on aura des petits sujets de blessures également sur ces épreuves.

**M. RICHEFOU.-** C'est un réel sujet à regarder et à bien identifier.

**Mme KHELIFI.-** Sur les concours, le taux d'absence est de 42 %. Nous avons 9 candidats pour 1 place pour les diplômes de niveau 5 et 4 candidats pour 1 place pour le concours de sapeur-pompier volontaire.

On peut regretter que là aussi les candidats ne viennent pas, toutefois, globalement on peut constater que le métier reste globalement attractif, ce dont on peut se féliciter.

Par ailleurs, les candidates féminines représentent 15 %. On peut se poser la question de l'attractivité des femmes. Il faut peut-être améliorer la communication vis-à-vis de ce public et s'interroger à un moment donné sur le pourquoi si peu de femmes sont candidates alors que le métier reste attractif.

**M. CHAOUCH.**- S'agissant de l'attractivité du métier, pour être en Ile-de-France et avoir l'écho de tous les départements franciliens, l'attractivité est un problème. On ne peut pas parler des mêmes situations dans tous les départements. Par exemple, en Seine-et-Marne pour un dernier recrutement qui devait se faire au mois de novembre, sur 42 postes, nous avons eu 6 candidats. On ne parle pas des reçus/collés de la dernière mouture des concours ; je ne vous parle pas du nombre. C'est sûrement un chiffre que l'on va certainement vous expliquer dans les démissions, les ruptures conventionnelles et les disponibilités des sapeurs-pompiers professionnels.

Pour la CGT, c'est très clair : l'attractivité a changé de camp. On n'est plus du tout attractif. J'entends ici et là que le métier est attractif ; on ne vit pas dans les mêmes départements ou alors on ne vit pas dans les mêmes structures. Il n'est pas possible d'entendre cela.

**M. RICHEFOU.**- C'est un avis qui n'est pas partagé par tout le monde, mais vous avez parfaitement le droit de l'exprimer et de le voir ainsi.

**M. TENESI.**- Je considère que le métier est toujours attractif malgré les missions qui nous sont confiées qui ne sont plus tout à fait de notre ressort. Je sais que tout le monde y travaille. En revanche, les sapeurs-pompiers ne restent plus forcément sapeurs-pompiers jusqu'au bout de leur carrière. Il faudrait travailler aussi là-dessus.

Je voudrais revenir sur ce que j'ai entendu sur la difficulté du concours et des épreuves. J'étais intervenu en CNSIS, la DGSCGC avait mis en avant les difficultés budgétaires des SDIS organisant les concours. Je vous avais alerté sur le fait d'inverser les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité, c'est-à-dire inverser les épreuves physiques et sportives et les épreuves écrites.

On élimine à l'écrit des candidats robustes et capables de faire les épreuves physiques très facilement et l'on se retrouve avec des gens qui, certes, ont un écrit de meilleure facture mais qui sont moins robustes.

Je vous invite d'abord à faire les épreuves physiques et sportives et ensuite les épreuves écrites comme je l'ai déjà dit. Je sais que cela revient plus cher de réserver une piscine pour 5 000 candidats que pour 2 000 mais on a les candidats que l'on mérite.

**M. RICHEFOU.**- Je ne suis pas sûr que cette organisation soit justifiée par le coût. Il ne faut pas seulement des gens robustes incapables de comprendre les consignes qui leur sont données. Il faut trouver un équilibre savant entre les conditions intellectuelles et les conditions physiques pour exercer un métier qui est de plus en plus exigeant chaque jour.

**M. BOY.**- Je ne vais pas redire ce que j'avais déjà dit par rapport à la conception des épreuves sportives. Nous l'avons indiqué au conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Il faut repenser à l'accès à la fonction publique, à la filière des sapeurs-pompiers et l'accès à certaines missions. Nous avons fait une proposition au conseil supérieur pour la prochaine réforme de la filière des sapeurs-pompiers avec une éventuelle séparation des missions permettant de recruter des gens qui seraient à même de faire les missions que les « vrais » sapeurs-pompiers n'acceptent plus de faire (transport sanitaire, etc.).

Il faut organiser une réflexion sociologique, essayer de comprendre pourquoi les épreuves physiques et sportives pour entrer dans la filière sont aussi rudes pour l'ensemble des sapeurs-pompiers, à l'instar de ce qu'il se fait dans la police. Dans la police, il y a des épreuves de base pour y entrer, mais après toutes les missions dédiées à la police nationale ne peuvent pas être exercées.

**M. RICHEFOU.**- Vous préconisez le modèle des sapeurs-pompiers volontaire. C'était l'une des préconisations de la Mission Volontariat avec cet engagement différencié pour les volontaires. Je crois que c'est une saine réflexion qu'il faut avoir.

**M. BOY.**- Tout à fait. La vision de la séparation des missions, ou du moins des engagements différenciés, pourrait permettre d'avoir des conditions de travail plus confortables que bon nombre de pompiers ne retrouvent plus dans les missions qui nous sont confiées. Il n'est pas dans l'ADN des sapeurs-pompiers de faire du soutien psychologique, du transport sanitaire. On est tous formatés pour faire de l'urgence, arrêter les saignements, faire de la régulation de massages cardiaques, éteindre des feux etc.

Notre système de secours doit être réformé.

**M. RICHEFOU.**- Voilà de grands enjeux après de futures élections.

Nous compléterons les informations sur ces notions de taux d'absentéisme une fois que les remontées nous seront parvenues avec les éléments comparatifs des années précédentes.

**M. ALLIONE.**- Comme j'aperçois Françoise DUMONT en visio, je souhaite juste dire que lorsque le monde des sapeurs-pompiers est appelé, il répond immédiatement à une carence, à une urgence, aux feux.

C'est peut-être dans l'ADN même de compréhension des systèmes qu'il est difficile aux sapeurs-pompiers de comprendre que pour une loi promulguée le 23 novembre, les textes ne sont pas encore sortis.

En tant que directeur départemental, lorsque je donne une orientation, il arrive parfois qu'elle mette du temps à se décliner et à tomber en petite pluie fine sur l'ensemble des centres de secours. Il y a des présidents de conseils départementaux face à moi, des décideurs autour de la table et en visio. Il faut avoir un peu de patience, bien que la Fédération et l'ensemble des sapeurs-pompiers en France soient impatients de voir les textes arriver.

Pour autant, je veux signaler le travail fait par les collaborateurs qui sont à la DGSCGC, toutes celles et ceux qui travaillent ardemment au sein du ministère de l'Intérieur. Je pense aussi à la PFUE car il y a un travail dans l'ombre fait par les préfets ; on entend parler au plus haut sommet de l'Union européenne que la sécurité civile est un axe majeur. La semaine dernière, la Fédération était avec l'ensemble des fédérations européennes, certains commissaires et députés européens justement pour avancer sur certains sujets que nous avons évoqués précédemment.

Je veux aussi souligner le travail du Parlement et de certains rapporteurs, notamment de Françoise DUMONT, qui a récemment posé une question au gouvernement et a eu une réponse. Nous sommes toutes et tous vigilants sur la sortie des textes. Cela fait même partie de nos préoccupations au quotidien.

**M. RICHEFOU.**- Merci à Grégory ALLIONE de rappeler ce travail essentiel. Je sais que tout le monde est mobilisé, notamment Françoise, pour que les textes sortent enfin.

Les fumées blanches vont bien finir par sortir. Si elles sont rouges, cela ne sera pas plus mal.

Merci à tous de votre présence. Je vous donne rendez-vous au Bureau du 1<sup>er</sup> mars, à condition que les textes arrivent d'ici la fin de semaine.

*La séance est levée à 11 heures 05.*